



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 11 Septembre 2020 à 20 heures Convocation du 04.09.2020

L'an deux mille vingt, le 11 septembre, le Conseil Municipal de Mortemart, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Marie-Catherine Barret-Bonnin, maire. La séance s'est déroulée à huit clos, dans le respect des mesures sanitaires.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : Mme Marie-Catherine BARRET-BONNIN, M. Dominique PRADEAU, M. Didier CAILLAUD, Mme Eva SALA, M. Dominique DESERT, Mme Odette ROBUCHON, Mme Solange JEANNET, Mme Jane SEBAN, M. Sylvain GRANDIN, Mme Mireille GRANDIN, Mme Nathalie TROUILLET.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

A été élu secrétaire de séance : Didier CAILLAUD.

L'ordre du jour était consacré aux points suivants :

### Désignation du représentant de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le maire rappelle la mission de la CLECT qui consiste pour une intercommunalité (établissement public de coopération intercommunale - EPCI) et ses communes membres à garantir la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. Marie-Catherine Barret-Bonnin est désignée à l'unanimité représentante de la commune au sein de cette instance.

### Participation aux frais de l'Assemblée Générale de l'association des Plus Beaux Villages de France

Le conseil municipal accepte à l'unanimité que la commune participe aux frais liés à l'Assemblée Générale des Plus Beaux Village de France qui se déroule début octobre 2020.

### Nouvelles Commissions Communales

Toutes les commissions communales sont présidées par le maire et animées par un référent. Leur mission sera d'instruire les dossiers dont elles auront la charge. Elles rendront compte de leurs travaux au maire qui les présentera au Conseil Municipal pour toutes décisions à prendre.

Le maire rappelle les commissions établies lors du Conseil Municipal du 8 juillet 2020 :

#### **Commission communale d'Appel d'Offres et des Travaux**

Présidente : MC Barret-Bonnin

Membres titulaires : D Pradeau, JL Seban, D Caillaud

Membres suppléants : S Grandin, N Trouillet, M Grandin

#### **Commission Ecole**

Présidente : MC Barret-Bonnin

Membres titulaires : M Grandin, O Robuchon

### Désignation des nouvelles commissions municipales

#### **Commission Lien Social - Communication**

Présidente : MC Barret-Bonnin

Référente : E Sala

Membres : O Robuchon, M Grandin, N Trouillet, S Jeannet

#### **Commission Bâtiments Communaux**

Présidente : MC Barret-Bonnin

Référent : D Pradeau

Membres : D Caillaud, D Desert, E Sala, JL Seban, N Trouillet

#### **Commission Eau - Assainissement**

Présidente : MC Barret-Bonnin

Référent : D Caillaud

Membres : D Désert, S Grandin

#### **Commission Voirie**

Présidente : MC Barret-Bonnin

Référent : D Pradeau

Membres : D Caillaud, S Grandin

#### **Commission Cadre de Vie - Environnement - Développement Durable**

Présidente : MC Barret-Bonnin

Référent : D Caillaud

Membres : D Pradeau, E Sala

#### **Commission Activités Economiques**

Présidente et référente : MC Barret-Bonnin

Membres : D Pradeau, E Sala, N Trouillet

#### **Commission Tourisme - Culture - Loisirs**

Présidente : MC Barret-Bonnin

Référent : E Sala

Membres : S Grandin, JL Seban, N Trouillet

#### **Commission Label PBVF - Patrimoine**

Présidente et référente : MC Barret-Bonnin

Membre : JL Seban

#### Questions Diverses :

Réponse aux questions posées lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Marie-Catherine Barret-Bonnin donne réponse à Jane-Lola Seban sur la question des éventuelles indemnités des conseillers municipaux. Elle précise qu'il s'agit d'indemnités de fonctions correspondant à des missions précises pouvant être confiées par le maire, sur arrêté, à certains conseillers pour la durée du mandat.

Alors que ce dispositif se pratique dans les grandes collectivités afin de soulager le maire et les adjoints, il n'est généralement pas utilisé dans les petites communes dont les moyens sont limités, d'autant plus si elles disposent de trois adjoints qui se répartissent la charge aux côtés du maire.

Toutefois, Marie-Catherine Barret-Bonnin propose qu'en cas de besoin, pour des actions spécifiques au cours du mandat, des missions avec indemnisation puissent être confiées aux conseillers municipaux sur délibération.

Elle répond ensuite à Mireille Grandin sur le contrat de l'employée de l'Agence Postale Communale et confirme que celui-ci se transforme bien en contrat à durée indéterminée au bout de six ans, à savoir en 2020. Un nouveau contrat sera établi et, après délibération du conseil municipal lors d'une prochaine réunion, il remplacera le contrat actuel à durée déterminée. Parallèlement, une rencontre aura lieu avec M. Penaud de La Poste afin de faire le point sur cette activité dans la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20